

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Telephones-portables-a-l-Ecole-une-mesure-superficielle-et-mal-adaptee>



école & société



# Téléphones portables à l'École : une mesure superficielle et mal adaptée

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : lundi 2 septembre 2024

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

Le ministère de l'Éducation nationale a récemment annoncé sa volonté d'interdire les téléphones portables dans les écoles et collèges. Malgré la couverture médiatique qui entoure ce projet, le SE-Unsa estime que cette mesure n'est pas une priorité pour la rentrée scolaire. En réalité, elle ne concerne que quelques établissements et semble davantage être un effet d'annonce qu'une solution concrète aux défis du quotidien dans les établissements scolaires.

Créer des problèmes où il n'y en a pas

D'un point de vue pratique, une telle interdiction se heurterait à des obstacles matériels majeurs. Les directeurs et chefs d'établissements seraient dans l'incapacité de mettre en œuvre une telle directive en raison de la difficulté de stockage et de sécurisation des appareils. Les établissements ne disposent ni de l'infrastructure adéquate ni des ressources nécessaires pour garantir la sécurité des téléphones une fois rangés, ce qui exposerait les personnels à des risques de vol et à des responsabilités supplémentaires.

Cette mesure, censée résoudre un problème localisé, pourrait paradoxalement en créer un là où il n'existait pas. En imposant une solution nationale à une situation qui ne concerne qu'une minorité d'établissements, le ministère passe à côté des réalités de terrain. Plutôt que de cibler efficacement les lieux où l'utilisation des téléphones pose véritablement problème, cette directive pourrait pénaliser des écoles et établissements où aucune difficulté majeure n'est rencontrée.

Quid des usages pédagogiques ?

Par ailleurs, l'interdiction des téléphones est une entrave aux usages pédagogiques du numérique. Les collègues qui utilisent actuellement ces outils pour enrichir leur enseignement risquent de voir leur travail perturbé, voire compromis. En effet, une mesure uniforme ne tiendrait pas compte de l'évolution des méthodes d'enseignement et la nécessité d'une éducation aux médias dans toutes les disciplines scolaires.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, cette interdiction semble davantage relever d'un effet d'annonce destiné à faire du bruit dans les médias qu'à résoudre les véritables problèmes des établissements scolaires.

Cette annonce, qui contribue à entretenir l'idée que l'École est pilotée par voie de conférences de presse, donne l'impression de vouloir imposer des changements brusques et immédiats, sans même prendre le temps de tirer les leçons des expérimentations ni d'attendre la publication de textes officiels. Les priorités de rentrée en ressortent floues et le sentiment de déconnexion entre les annonces ministérielles et la réalité du terrain s'accroît.

Pour le SE-Unsa, le ministère doit consacrer les moyens réglementaires, humains et matériels de pouvoir assurer la gestion des téléphones portables aux établissements qui en ont besoin, sans pour autant imposer les mêmes mesures là où elles ne sont pas nécessaires.